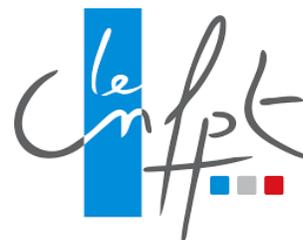
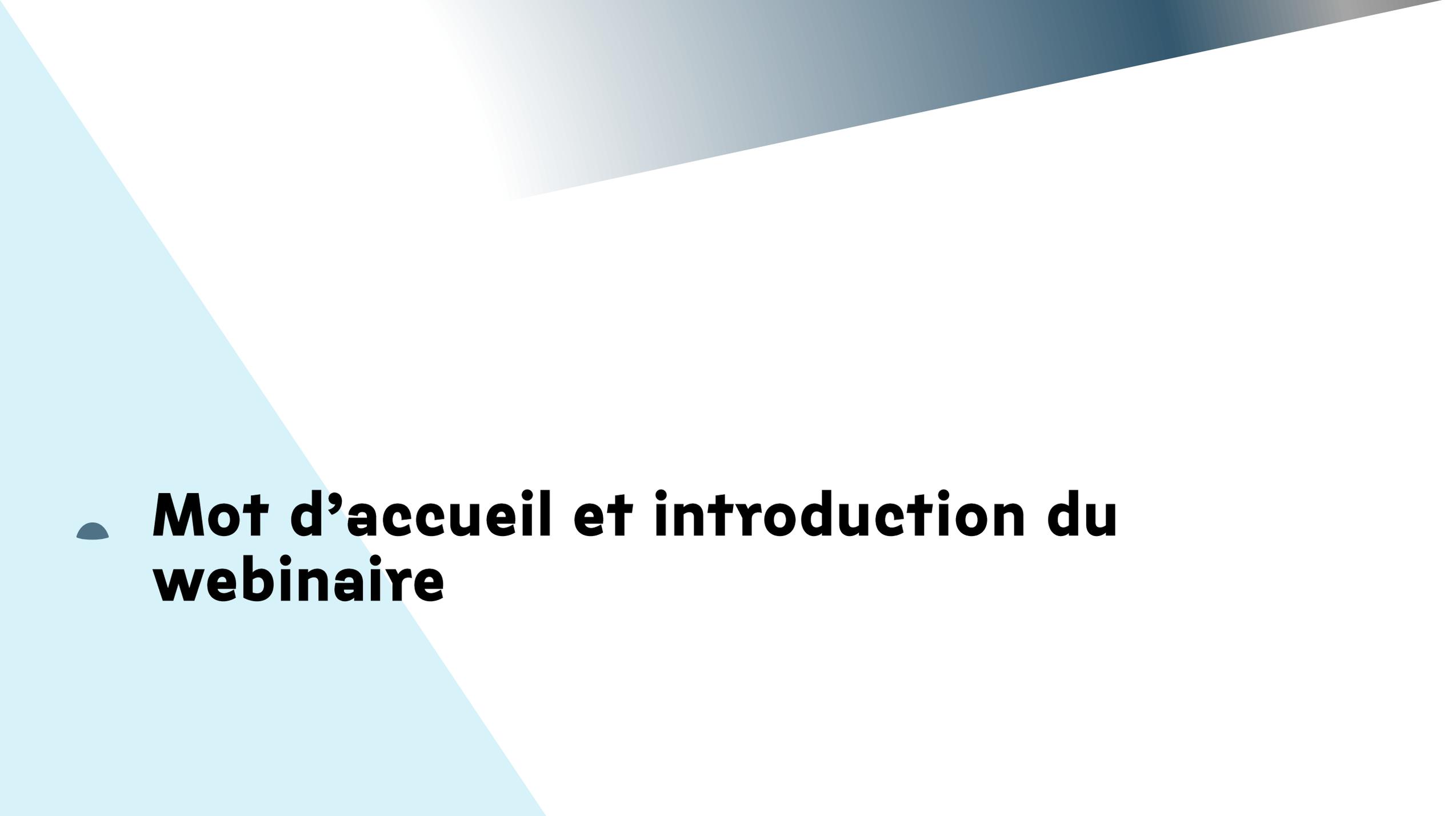


# Synthèse du webinar 2 : Les achats responsables, une opportunité pour l'économie sociale et solidaire

8 avril 2022 de 9h30 à 11h





- **Mot d'accueil et introduction du webinaire**

## **AMANDINE BONNEAU**

Responsable du pôle accompagnement, Cress  
Bretagne

## **FLORIANE DESILLE**

Chargée de mission Sensibilisation à l'ESS,  
Cress Bretagne

# Une Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, pour quoi faire ?

- Une Cress par région administrative
- Agrément de l'État et du Conseil Régional
- Représentation et défense des organisations régionales et d'entreprises locales de l'ESS
- Observation des entreprises : emploi, filières, conjoncture...
- Promotion de l'ESS : sensibilisation, plaidoyer...

## LA CRESS BRETAGNE

- Créée en 1995
- Initiative des réseaux régionaux avec pour objectif de promouvoir et développer l'ESS, en complémentarité avec leurs actions

**110 réseaux et organisations locales  
et 42 administrateur·rice·s** issu·e·s  
d'associations, coopératives, mutuelles,  
entreprises sociales, syndicats employeurs  
et pôles locaux de l'ESS

**26 salarié·e·s dont 23,6 ETP**

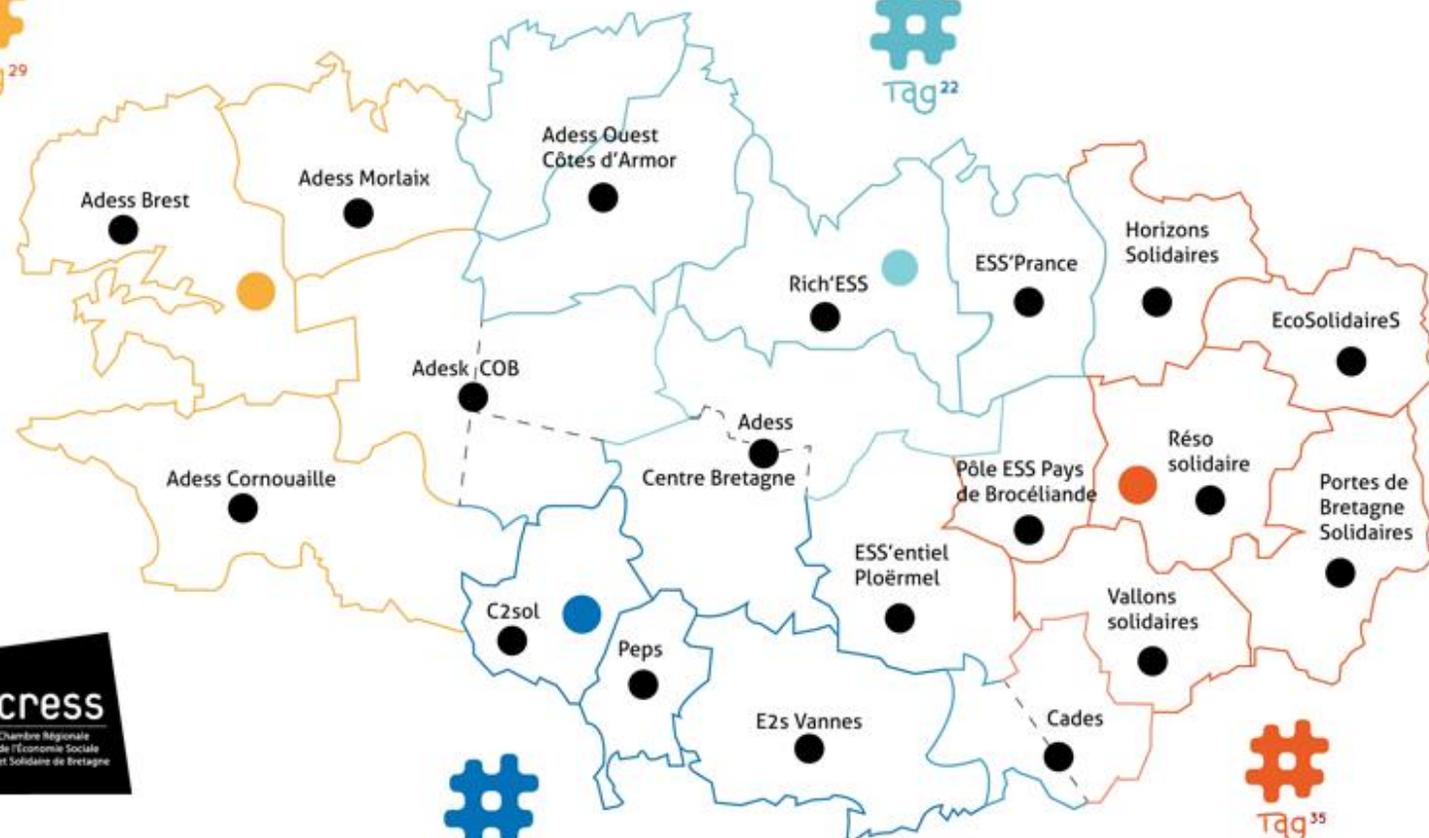
**+ de 1000 acteur·rice·s  
engagé·e·s en Bretagne !**

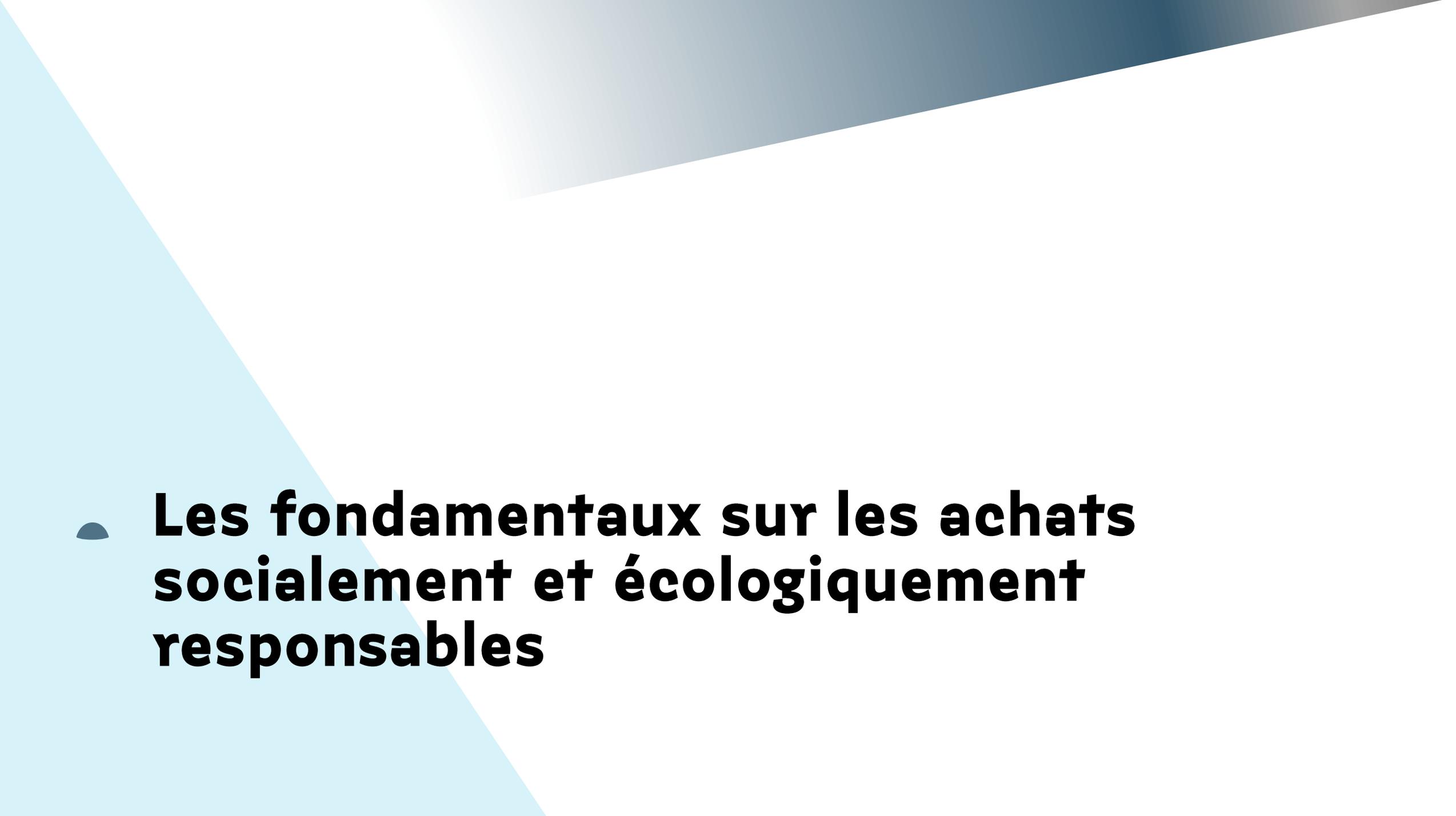


[www.ess-bretagne.org](http://www.ess-bretagne.org)

# L'écosystème breton de l'économie sociale et solidaire

- 19 pôles de l'ESS
- 4 incubateurs d'entreprises collectives « TAG BZH »
- 1 coopérative d'éducation à l'entrepreneuriat collectif « Le Cric »
- 1 Chambre régionale





- **Les fondamentaux sur les achats socialement et écologiquement responsables**

# GWENAELE ROUX

Chargé de mission de la dynamique « Achats publics durables », RESECO

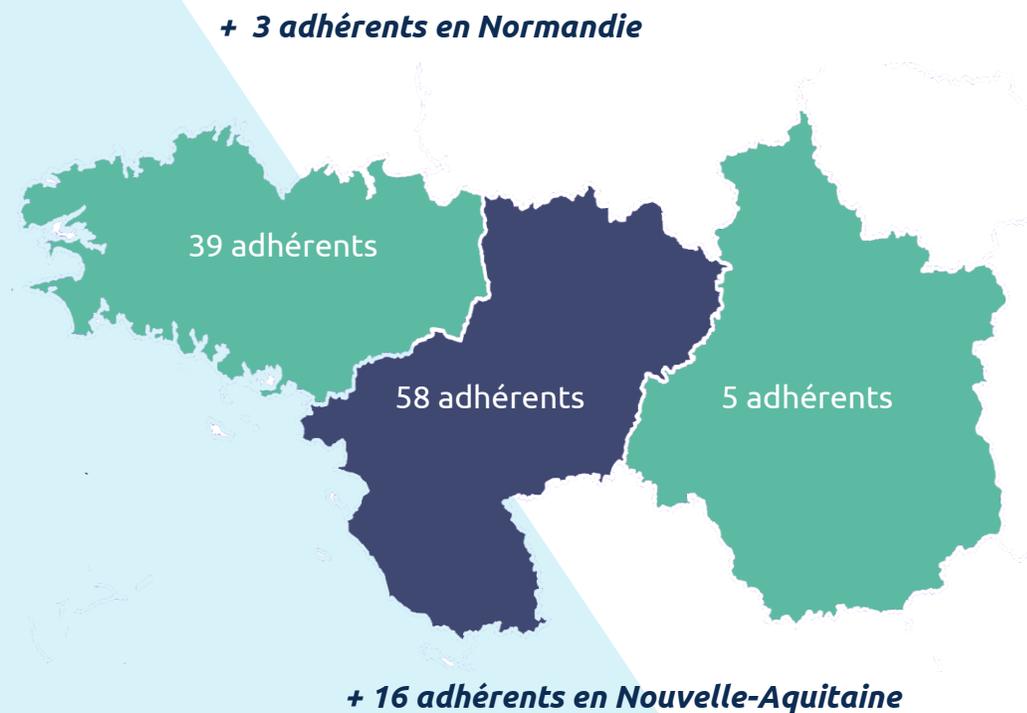
**RESECO...**

**en quelques mots**

resecó

# Qui sommes-nous ?

*un réseau au service de nos adhérents et de leurs besoins*



[lien vers la carte en ligne](#)



## Notre ambition

*Vous faire gagner du temps*



Informer

Sensibiliser



Former

Innover  
ensemble



# Panorama des autres réseaux sur la commande publique en France

*Un objectif : promouvoir une commande publique durable à travers tout le territoire*



Carte des réseaux d'acheteurs en France

## **Des réseaux régionaux engagés dans :**

- L'animation d'une communauté dynamique d'acheteurs publics investis sur les problématiques de transition écologique et solidaire ;
- La sensibilisation des décideurs et l'accompagnement des acheteurs dans la mise en œuvre d'achats publics durables ;
- La promotion des différentes initiatives territoriales.

## **Des objectifs partagés :**

- Faciliter les synergies entre les différentes initiatives territoriales ;
- Promouvoir l'émergence et le développement de réseaux régionaux ;
- Engager des actions collectives (site Internet, colloques, publications...)
- Une plateforme d'information sur les achats publics responsables  
<https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>

# Des outils partagés sur la commande publique en France

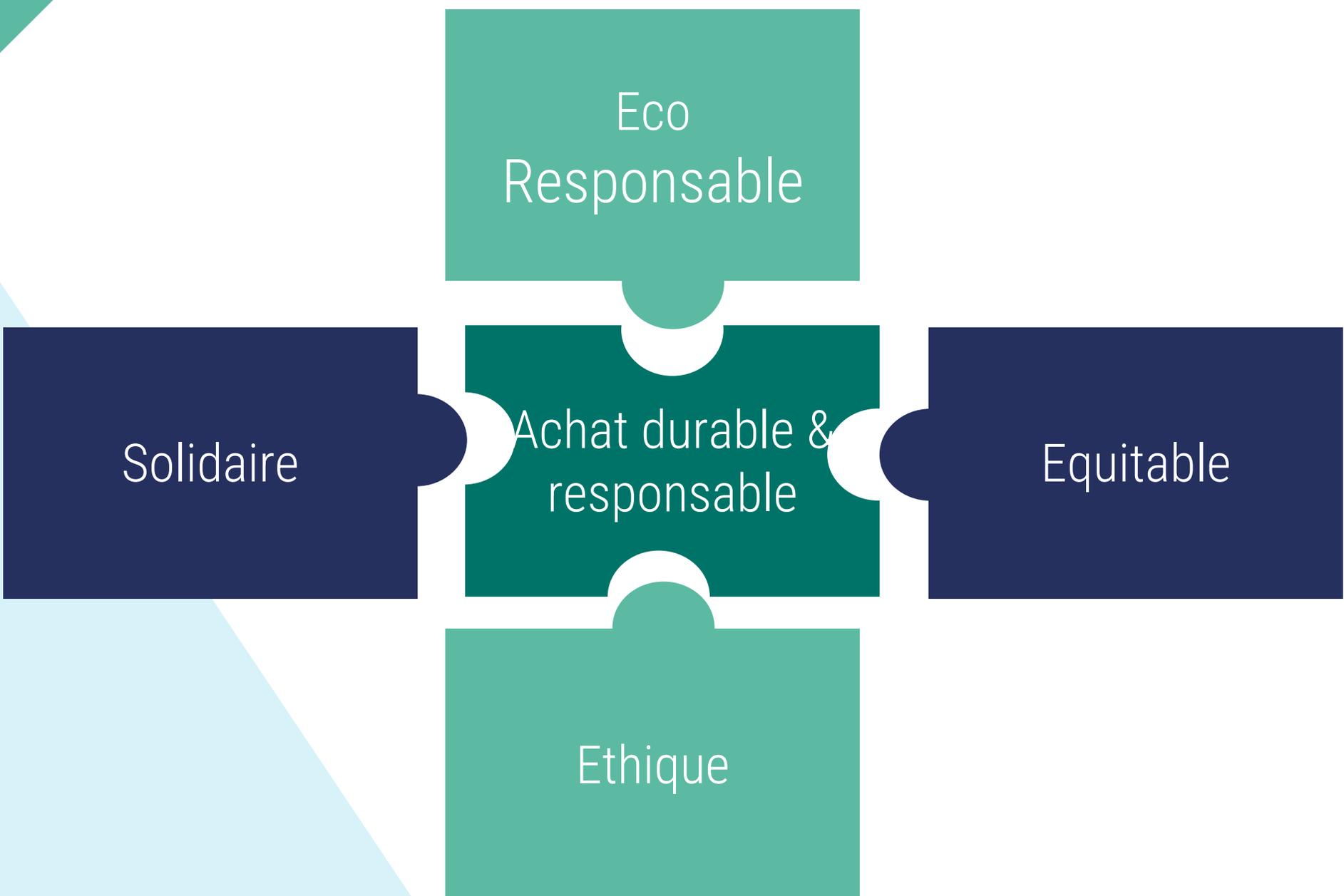
*RAPIDD : Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable  
Une communauté d'acheteurs sur la commande publique durable*

## **Le réseau social RAPIDD en quelques mots :**

- Premier réseau national inter-administration des acheteurs publics (plus de 1500 utilisateurs)
- 9 groupes d'échanges,
- Un annuaire des utilisateurs,
- Questions-réponses
- Un moteur de Recherche avancée
- Un centre de ressources



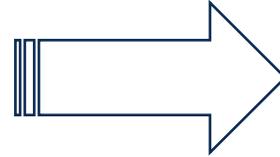
<https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>



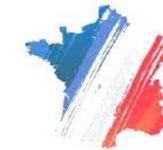
# Un contexte réglementaire favorable

Réglementation des marchés publics : un renforcement constant des dispositions en faveur du développement durable depuis 15 ans

2006  
Code des  
Marchés Publics



2019  
Code de la  
Commande Publique



2015

LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE  
pour la  
CROISSANCE  
VERTE

2018



2020



2021



2022

RE 2020  
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

2<sup>nd</sup> Plan National d'action pour les Achats publics durables (2015-2020)

Objectifs 2020 :

- 25 % des marchés passés au cours de l'année avec au moins 1 disposition sociale.
- 30 % des marchés passés au cours de l'année avec au moins 1 disposition environnementale.

3<sup>ème</sup> Plan National pour les Achats Durables (2022-2025)

Objectifs 2025 :

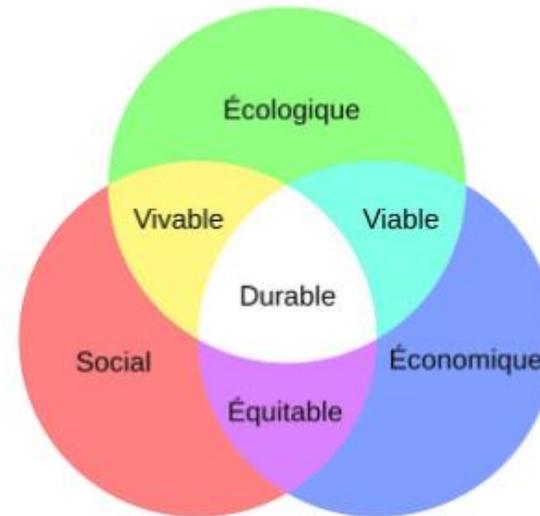
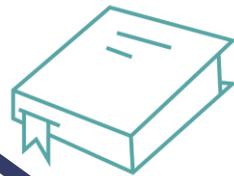
- 100% des marchés passés au cours de l'année avec au moins 1 disposition environnementale.
- 30% des marchés passés au cours de l'année avec au moins 1 disposition sociale.

# Un contexte réglementaire favorable

2006-2019

Code de la  
commande publique

Obligation de définir  
ses besoins en  
tenant compte  
d'objectifs de  
développement  
durable, du cycle de  
vie et d'achats  
responsables



## Article L2111-1

*La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation **en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.***

# La préparation du marché : 1<sup>ère</sup> étape du cycle de l'achat



## Les leviers

Volonté politique  
Maturité du prescripteur et de  
l'acheteur  
Sourcing R2111-1  
Définition du besoin L2111-1  
Veille technologique

### Exécution du contrat

Démarche de progrès  
Vérification, Contrôle;  
Pénalités, primes....

### Préparation du marché

1

### Passation du marché

*Le code de la commande  
public offre dorénavant à  
l'acheteur public  
d'importantes possibilités  
(voire obligations !) d'intégrer  
des dispositions relatives au  
développement durable*

3

### Elaboration du dossier de consultation

2

### Retour d'expérience

5

...Préparation du  
marché N+1

Spécifications sociales et  
environnementales R2111-4/5  
Labels R2111-12 et suivants  
Allotissement R2113-1/2/3 et  
L2113-1  
Marchés réservés L2113-1 et  
L2113-13 et 14  
Variantes R2113-7/8  
Démarche de progrès

La 1<sup>ère</sup> étape est sans doute la plus importante.

# Un contexte réglementaire favorable



## Objectifs inscrits dans la loi EGALIM :

- ➔ **Au moins 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de bio**
  - ✔ Label rouge, Appellation d'origine (AOC/AOP), Indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), Mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale », Écolabel pêche durable, Produits issus du commerce équitable
  - ✔ dont au moins 20 % de produits biologiques
- ➔ **Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires**
  - ✔ Le gaspillage alimentaire doit être analysé afin d'être réduit.
  - ✔ Interdiction de rendre impropre à la consommation les excédents alimentaires encore consommables.
  - ✔ Dons aux associations.
- ➔ **Interdiction des plastiques à usage unique**
  - ➔ Les bouteilles d'eau plate en plastique sont interdites.
  - ✔ Les ustensiles en plastique à usage unique sont interdits.
  - ✔ Les contenants alimentaires en plastique sont interdits.
- ➔ **Diversification des sources de protéines et menus végétariens**
- ➔ **Information des usagers et convives**
  - ✔ Les convives doivent être informés une fois par an.
  - ✔ Les gestionnaires en restauration collective communiquent sur les informations nutritionnelles des repas servis.
- ➔ 60 % du budget consacré aux « produits carnés et Poissons » devront être de « qualité et durable »
- ➔ Dès le 1er janvier 2024, la loi EGalim et ses compléments liés à la loi climat et résilience seront également applicable à la restauration collective privée.

2018



## Loi EGalim

Intègre des obligations d'approvisionnement d'aliments de qualité & durable

# Un contexte réglementaire favorable



2020

Loi (AGEC)



Renforce la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique

% obligatoires d'achat HT de produits issus du réemploi/reconditionnement/recyclage

## Obligation issue de la Loi AGEC en lien avec la Commande publique

- **Article 58**

*Les biens acquis annuellement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du **réemploi**, de la **réutilisation** ou intègrent des **matières recyclées** dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.*

Cette obligation s'applique pour la part des marchés dont la consultation est lancée postérieurement à la publication du décret d'application de cet article (**09 mars 2021**).



# Un contexte réglementaire favorable

## Objectifs inscrits dans la loi :

- ➔ La prise en compte des objectifs de développement durable dans les **spécifications techniques** ;
- ➔ La prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans **les critères d'attribution** ;
- ➔ La prise en compte obligatoire de l'environnement dans **les conditions d'exécution** ;
- ➔ La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les **conditions d'exécution**
- ➔ Mise à disposition des acheteurs par l'Etat **d'outils opérationnels** de définition et d'analyse du coût du cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat
- ➔ Obligation d'utiliser des **matériaux biosourcés ou bas-carbone** dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique
- ➔ Obligation de mise en ligne des **SPASER**
  - ➔ Présenter des indicateurs précis sur le % des achats socialement et écologiquement responsables

2021

## Loi Climat & Résilience



Introduire les objectifs du développement durable dans les principes de l'achat public et d'obliger l'acheteur à justifier de leur prise en compte.

Prise en compte du DD dans les clauses, conditions d'exécution et critères de sélection

**Date d'application par décret mais au plus tard 5 ans après la publication de la loi**

# UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE

## PLAN NATIONAL POUR DES ACHATS DURABLES 2022-2025

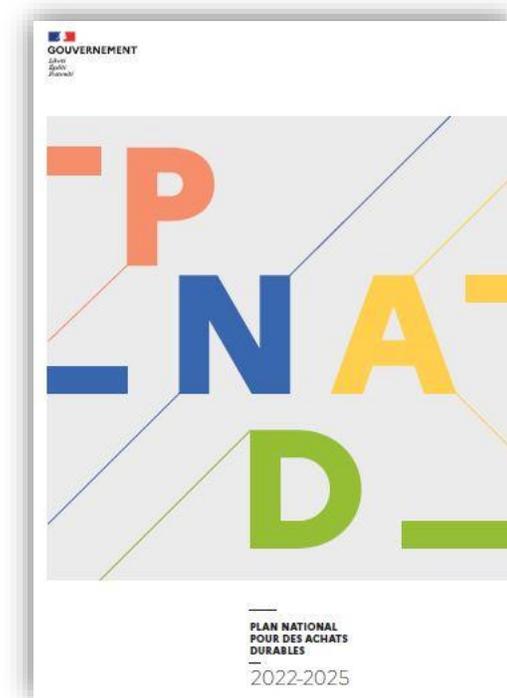
Le PNAD, « c'est la **feuille de route** que se donne l'Etat pour développer l'achat durable. Un plan d'ambition : étendre de façon et massive et généralisée les considérations environnementales et sociales, dans l'ensemble dans l'achat public et de porter par effet de propagation dans l'achat privé » .

Thomas Lesueur (Commissaire général au développement durable) et Thibault Guilluy (Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises).

### Principaux objectifs du nouveau PNAD 2022-2025

- Rehausser les ambitions... et donner un signal fort aux acheteurs.
- Feuille de route adossée à la loi « Climat et Résilience ».

Le PNAD, c'est donc un levier d'accompagnement, avec un volet formation et le développement des "facilitateurs".

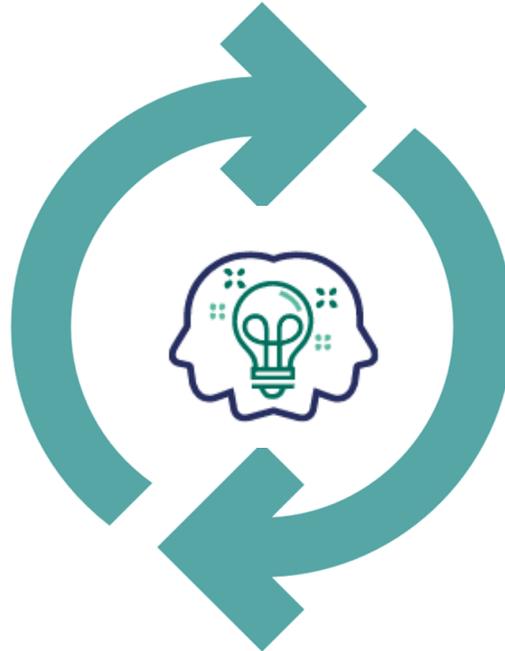


<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNAD-PAGEPAGE-SCREEN%283%29.pdf>

# Evolution du métier d'acheteur

*Les 2 tendances se renforcent mutuellement et font de l'acheteur public un acteur important et reconnu de la responsabilité sociétale*

Professionnalisation du rôle de l'acheteur (sourcing, achats innovants, procédures allégées...)



Utilisation de la commande publique pour atteindre des objectifs « sociétaux »

En quelques années, les « marchés publics » sont passés d'une **logique de conformité réglementaire** à une **exigence de performance économique globale**.

Juriste marchés publics



« Acheteur public responsable »

- **Une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS du territoire**

## Faciliter les clauses sociales

### **CORINNE GELIN**

Chargée de mission économie circulaire, Atout  
Clauses

### **GAETAN HARDY**

Coordinateur et chargé de développement, Atout  
Clauses



# QUI SOMMES- NOUS ?

un pôle d'expertise en  
clauses sociales,  
clauses économie  
circulaire et marchés  
réservés.

## Nos missions :

- ↳ Mobiliser les achats responsables au service de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi
- ↳ Optimiser la plus-value sociale et environnementale des politiques d'achats responsables

## Notre métier :

Faciliter et sécuriser l'insertion de clauses sociales, de clauses liées à l'économie circulaire et marchés réservés dans les marchés publics et privés

## Nos objectifs :

- Développer une action d'utilité sociale et environnementale
- Impulser des dynamiques partenariales territoriales
- Cultiver l'innovation sociale.

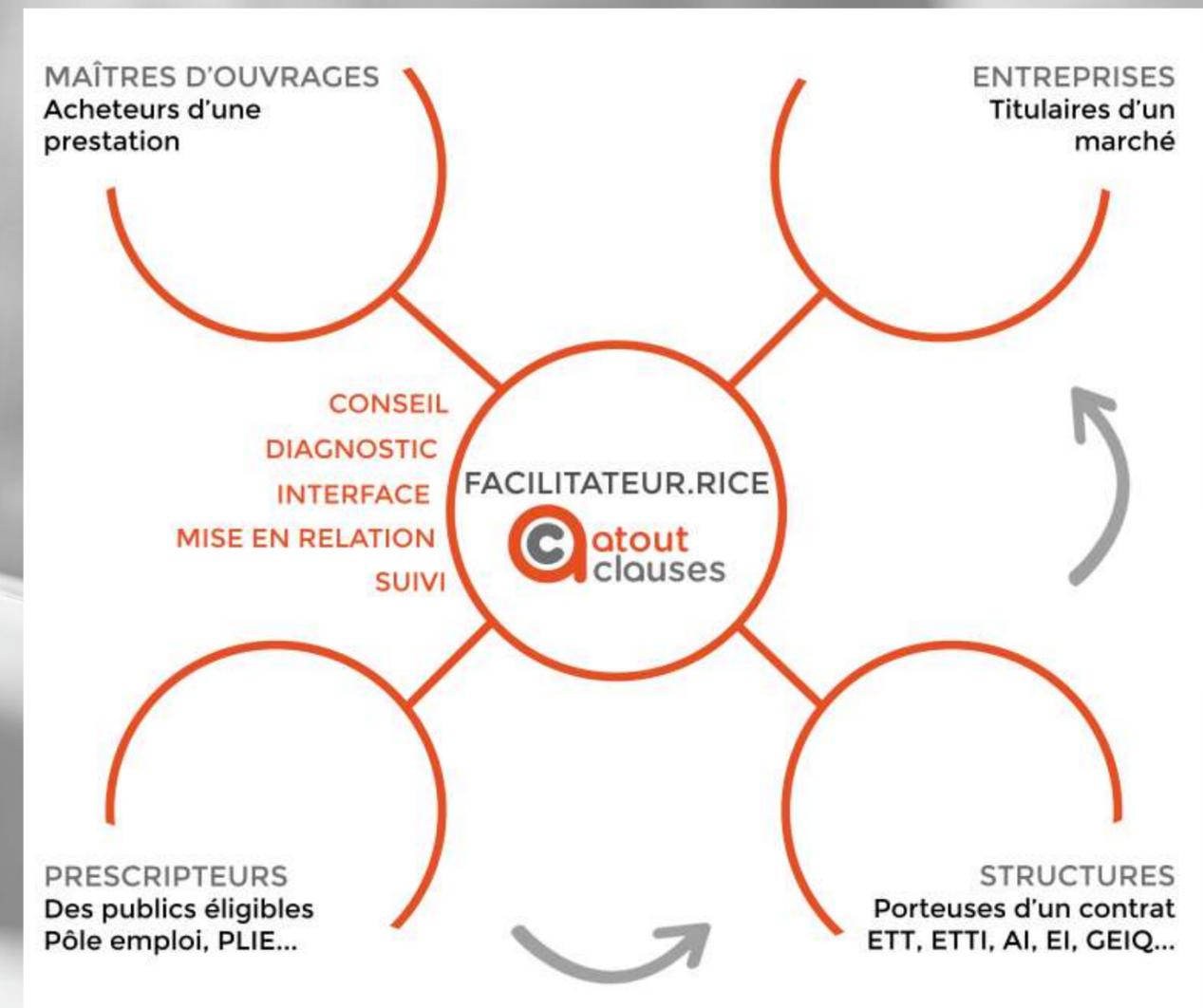
# LA CLAUSE SOCIALE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une clause sociale dans un marché public ou privé c'est une opportunité pour le maître d'ouvrage de **réserver une part du travail** généré par le marché à **une action d'insertion**.

Insérer une clause sociale dans un marché permet de conjuguer efficacement **engagement social** et **performance économique** dans une politique d'achat socialement responsable.

## LE MÉTIER DE FACILITATEUR



# L'IMPACT DES CLAUSES SOCIALES :

## ↳ Pour les bénéficiaires :

- Acquérir ou développer de nouvelles compétences
- Favoriser un retour à l'emploi et l'employabilité, ...

## ↳ Pour les entreprises :

- Trouver de nouvelles sources de potentiels et des compétences
- Embaucher sur des métiers en tension

## ↳ Pour les maîtres d'ouvrage :

- Développer une politique d'achat responsable
- Réponse à ses engagements sociaux, au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire

# LA CLAUSE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les clauses liées à l'économie circulaire permettent la mise en œuvre d'une approche concrète en réponse aux enjeux du développement durable des marchés.

Elles se traduisent par l'écriture de clauses **environnementales**, de clauses intégrant le **réemploi** des matériaux de la construction, valorisant les **matériaux bio-sourcés**, centrée sur les circuits courts et la promotion de **filières locales**, de clauses liées à l'optimisation de la **gestion des déchets**...

Ces clauses limitent et réduisent les impacts environnementaux des marchés, tout en favorisant la création d'emploi dans des secteurs émergents.

# L'IMPACT DES CLAUSES LIEES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE :

## ↳ Pour les bénéficiaires :

- Accéder à des métiers émergents
- Développer de nouvelles compétences

## ↳ Pour les entreprises :

- Développer son engagement RSE
- Réduire son impact environnemental et gagner en attractivité

## ↳ Pour les maîtres d'ouvrage

- Développer une politique d'achat responsable et durable
- Répondre à ses engagements environnementaux

# LES SERVICES

## **ANALYSER :**

↳ - 1 - **Diagnostic de la programmation** d'achat, ou des **opérations**, en termes d'opportunité de mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'économie circulaire

## **ACCOMPAGNER :**

↳ - 2 - **Accompagnement à la mise en œuvre** des opérations sur leurs volets social et environnemental

## **ÉVALUER :**

↳ - 3 - **Bilan social de l'action et/ou bilan d'impact** environnemental

# UNE ÉQUIPE MOBILISÉE



## Rémi Beaufile

Facilitateur des clauses sociales

r.beaufile@atoutclauses.fr  
07 67 51 75 80



## Virginie Busca

Facilitatrice des clauses sociales

v.busca@atoutclauses.fr  
07 68 28 68 86



## Véronique Chotard

Facilitatrice des clauses sociales

v.chotard@atoutclauses.fr  
07 81 23 76 27



## Fanny L'Hermitte

Facilitatrice des clauses sociales

f.lhermitte@atoutclauses.fr  
07 67 27 90 03



## Audrey Messé

Facilitatrice des clauses sociales

a.messe@atoutclauses.fr  
07 66 68 29 59



## Gaëtan Hardy

Coordinateur & chargé de développement

g.hardy@atoutclauses.fr  
07 67 88 29 52



## Fanny Grimault

Chargée de mission Insertion Emploi

f.grimault@atoutclauses.fr  
07 67 45 84 10



## Corinne Gelin

Chargé de mission économie circulaire

c.gelin@atoutclauses.fr  
06 32 68 21 23



## Hanitriniaina Loizeau

Responsable de gestion administrative et partenariale

h.loizeau@atoutclauses.fr  
06 33 74 19 09



## Maruschka Tréhen

Chargée de communication

communication@resosolid  
aire.org - 06 51 30 16 62



## Virginie Grosset

Assistante administrative

v.grosset@atoutclauses.fr  
02 30 96 67 28

# MERCI



Le Quadri

47 avenue des Pays-Bas, 35 200 Rennes

[contact@atoutclauses.fr](mailto:contact@atoutclauses.fr)

02 30 96 67 28

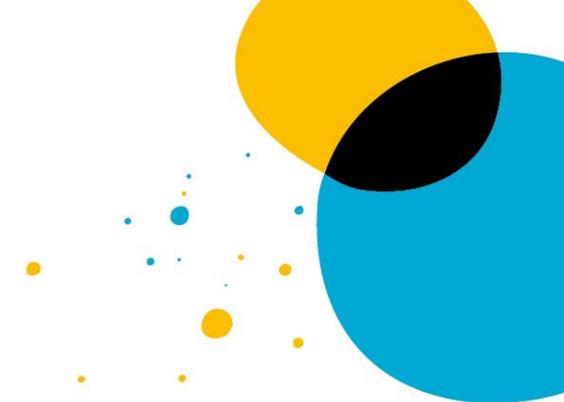
## Les achats inclusifs dans la commande responsable

### **CAROLINE KEREVER**

Déléguée Régionale, la fédération des entreprises d'insertion Bretagne (FEI)

### **AUDREY DUFOUR**

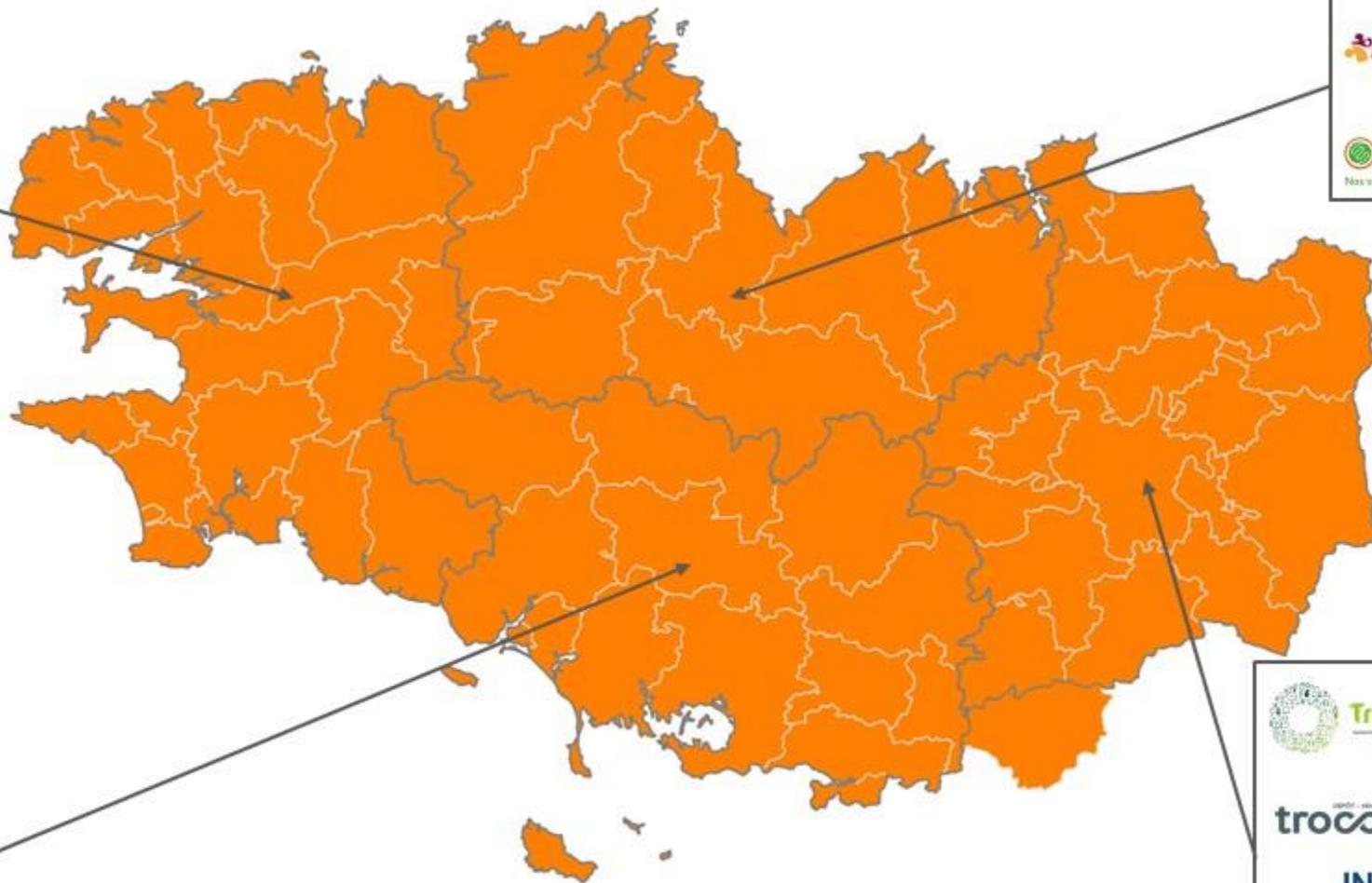
Chargée de mission Grand Ouest, Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)





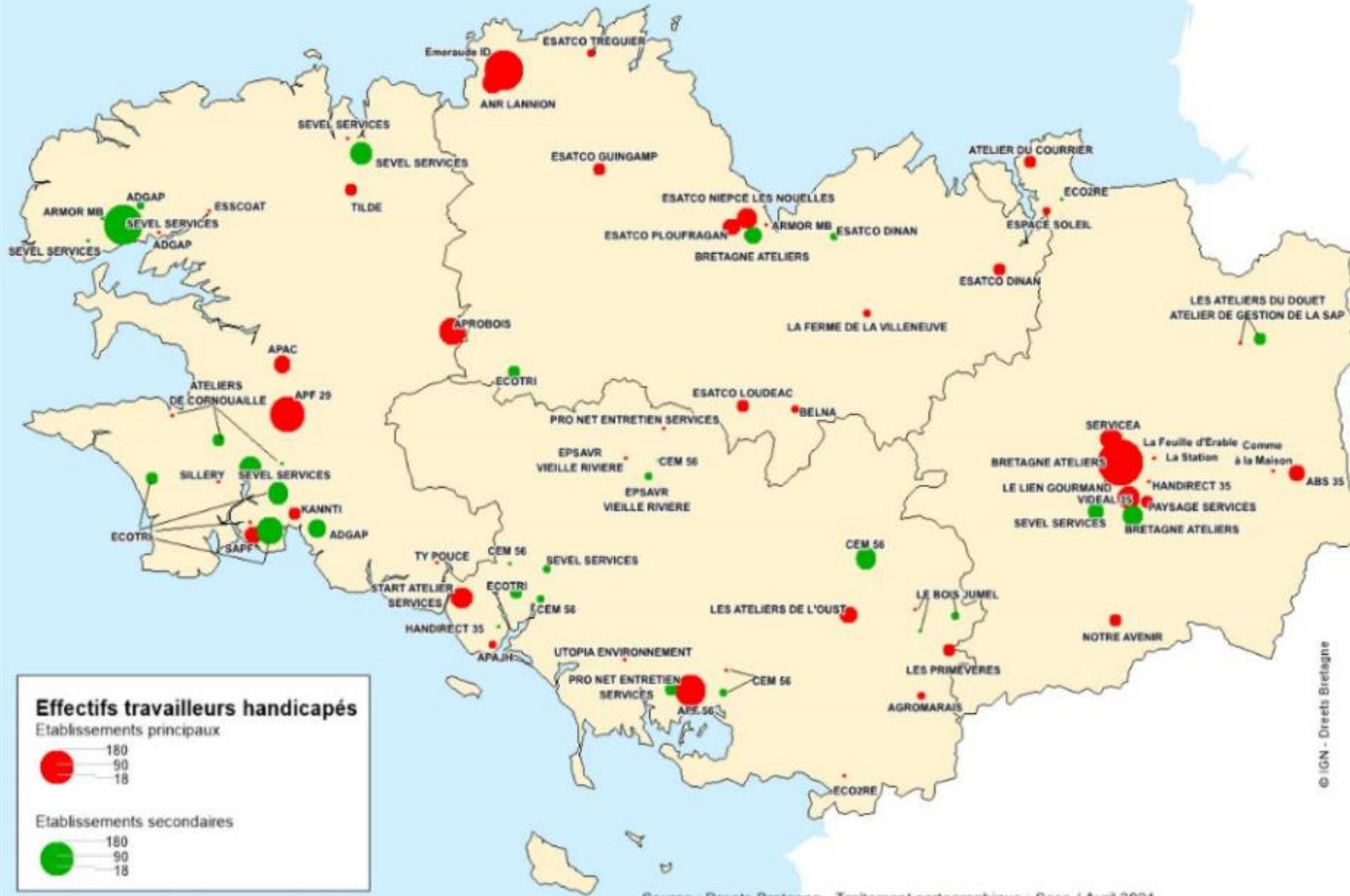
# 39 entreprises adhérentes

65% des entreprises conventionnées



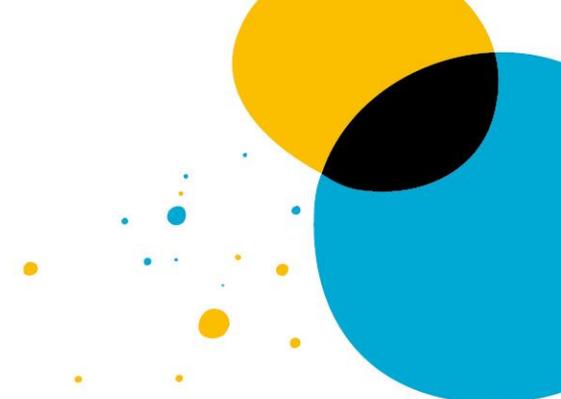
Efficacité économique,  
finalité sociale

# Localisation des entreprises adaptées en Bretagne



Source : Dreets Bretagne - Traitement cartographique : Sese / Avril 2021

© IGN - Dreets Bretagne





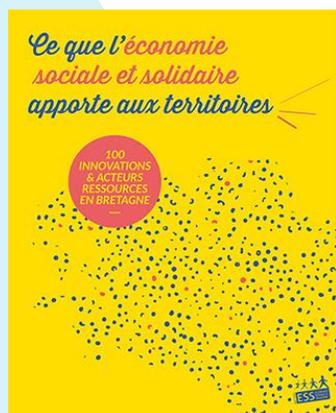
- **Approfondissement et ressources**

## Des ressources mobilisables sur le sujet

- ➔ Une page dédiée sur le site de la Cress : <https://www.ess-bretagne.org/promouvoir/developper-less-dans-les-politiques-publiques/developper-un-commande-publique-responsable-avec-less>
- ➔ Les ressources du RTES : <https://www.rtes.fr/ressources>
  - Les points de repère ESS du RTES sur les marchés publics et ESS  
<https://www.rtes.fr/points-de-reperess-du-rtes-marches-publics-ess>
  - Le guide pratique de l'achat public innovant  
<https://www.rtes.fr/achats-innovants-dans-la-commande-publique>
  - Les ressources sur l'innovation dans la commande publique :  
<https://www.rtes.fr/l-innovation-dans-la-commande-publique-conference-en-ligne-novembre-2020>
  - La fiche « commande publique responsable »  
[https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche7\\_3.pdf](https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche7_3.pdf)

## D'autres ressources

### Des publications pour s'acculturer à l'ESS



Ce que l'économie sociale et solidaire apporte aux territoires : 100 innovations & acteurs ressources en Bretagne



MÉMO : Structuration de l'ESS en Bretagne



Data'ESS : Observatoire régional



Le B.A. BA de l'ESS



Le réseau des acteurs de l'ESS

Circul'lettre, une newsletter sur les actualités de l'économie circulaire, sociale et solidaire, Une fois par trimestre



## ... et des webinaires

- **Circul'heure, des webinaires d'1h pour décrypter l'économie circulaire, dédiés aux collectivités**
  - Prochaine date : mardi 7 juin de 9h à 10h en visio
  - Thème : qu'est-ce qu'une recyclerie et comment pour structurer les partenariats entre collectivités et recycleries-ressourceries en Bretagne.
  - Plus d'infos : <https://www.ess-bretagne.org/deux-nouveaux-rdv-dinformation-autour-de-leconomie-circulaire-en-bretagne>
- **Les webinaires ESS, co-construits avec le CNFPT / RTES**
  - Webinaire n°3 - Les tiers lieux : espaces de structuration de la vie économique, sociale et citoyenne d'un territoire - Date : vendredi 20 mai de 9h30 à 11h
  - Comptes rendus et replays des webinaires précédents à retrouver sur <https://www.ess-bretagne.org/>

# Contacts à la Cress Bretagne :

**Floriane DESILLE, Chargée de mission  
Sensibilisation à l'ESS**

**[fdesille@cress-bretagne.org](mailto:fdesille@cress-bretagne.org)**

**Amandine BONNEAU, Responsable du pôle  
accompagnement**

**[abonneau@cress-bretagne.org](mailto:abonneau@cress-bretagne.org)**

